



ANNÉES DE RÉALISATION
2023/2025

FICHE ACTION N°14

CONCILIER EFFICACITÉ ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE POUR L'HABITAT ET L'ÉCONOMIE

ORIENTATION 2

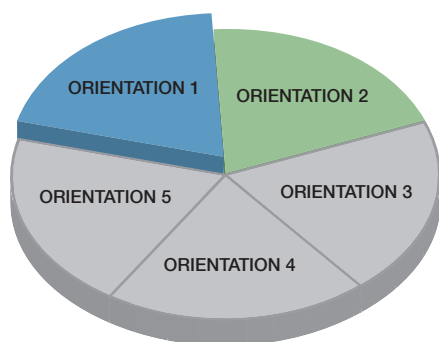
DES POLITIQUES ÉCOLOGIQUES POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

OBJECTIF 2

DES FORMES URBAINES ÉCONOMES EN RESSOURCE

L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine du fait de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, et de l'extension des zones d'activités est aujourd'hui l'une des causes premières de l'érosion de la biodiversité et de la réduction des espaces agricoles et naturels.

Même s'ils semblent couvrir de vastes surfaces, les espaces naturels, agricoles et forestiers de nos territoires continuent à diminuer à un rythme trop important, du fait de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols. L'objectif est de mettre en application le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), axe majeur du plan biodiversité. Il s'agit de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est impossible, de compenser en rendant à la nature l'équivalent des superficies consommées.



DÉPENSES

Investissement : 400 K€

Fonctionnement annuel : 79 K€



MOYENS HUMAINS supplémentaires : 1 ETP observatoire et prestations en conseil architectural et urbanisme

Pour accompagner cet objectif, ARCHE Agglo va se doter d'outils de connaissance du foncier. Cette première étape permettra de s'engager dans des opérations visant une meilleure maîtrise et une bonne utilisation du foncier.

Arche Agglo proposera également un accompagnement sur des projets portés par les communes pouvant prendre la forme d'une aide à la maîtrise foncière, voire d'un portage de projets immobiliers à vocation économique.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Loi Climat et résilience, SRADDET, SCoT, ZAN imposent un usage plus mesuré du foncier non bâti en particulier les parcelles agricoles et naturelles avec à terme une obligation de compensation des nouvelles terres artificialisées. Obligation observatoire foncier habitat et économique.

LES GRANDES ÉTAPES DU PLAN D'ACTIONS

FONCTIONNEMENT :

- Mise en place d'un observatoire Habitat / éco
- Etude des gisements en partenariat avec l'établissement public foncier de l'ouest Rhône Alpes EPORA (mise à jour des gisements fonciers habitat et économique, zoom opérationnel sur une dizaine de gisements à enjeu, aide à la mise en place d'une stratégie foncière)
- Assistance aux communes avec un accompagnement aux études urbaines
- Participation financière de l'Agglo aux études pré-opérationnelles des communes
- Et/ou accord cadre pour la réalisation d'études de programmation
- Mise à disposition d'un architecte-conseil pour les particuliers et opérateurs

INVESTISSEMENT :

- Portage foncier/cellule commerciale/médicale
- Et/ou aide aux déficits d'opérations « exemplaires »

A plus long terme la question d'une stratégie foncière pourra concerner la plupart des politiques s'appuyant sur l'utilisation de cette ressource (agriculture, gestion des inondations, espace de bon fonctionnement des cours d'eau...).



LA CIBLE

- Zones d'activités économiques, opérateurs dans les communes...



LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Mis en œuvre d'un observatoire de l'habitat et du foncier
- Mise en œuvre d'un observatoire des zones d'activité économiques
- Définition de la stratégie foncière de l'Agglo
- Veiller à la qualité urbaine des opérations d'urbanisme



PILOTES

- Pôle développement local



PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Service informatique, SM SCoT, EPORA



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du nombre de m² consommés